AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241017-2024_118-DE

en date du 05/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_118

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 33 - Procurations : 9 Rappel des dates: Convocation Générale: 11/10/2024 - Affichage: 11/10/2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de Montfort-le-Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	Х		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	x		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	х		
	BOUCHE Jean-Marie			X
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	Х		
	FROGER André		Pouvoir à Jean Yves LAUDE - 14/10/2024	
	CHARPENTIER Dominique	х		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 16/10/2024	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL-SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	х		
	PLANCHON Anne-France	×		
	BOUZEAU Brigitte	х		
LOMBRON	GODEFROY Vincent			х
MAISONCELLES	DROUET Dominique	х		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	Х		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 15/10/2024	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	x		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Tony FOULON - 17/10/2024	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	х		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	х		
	LEVASSEUR Christelle	х		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	Х		
	GADEMER Catherine	х		
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Anne-France PLANCHON - 15/10/2024	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel		Pouvoir à Vincent BARRAIS - 17/10/2024	
	BUNEL Pierrette			х
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	Х		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 16/10/2024	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 17/10/2024	
	PENNETIER Stéphane	Х		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	Х		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	x		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	х		
	LECOMTE Jean-Claude		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 15/10/2024	
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	Х		
	MATHÉ Céline	Х		
TRESSON	BUIN Chantal	х		
VOLNAY	PINTO Christophe	Х		
	LAUDE Jean-Yves	х		

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241017-2024_118-DE en date du 05/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 118

Objet: Conclusion d'une convention de prestation de service avec POLLENIZ pour 2024

Délibération n°2024-118

Un programme d'actions conforme au Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants » est mis en place sur le territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien afin de lutter et de réguler l'envahissement des rongeurs aquatiques sur l'ensemble du territoire. Les actions sont mises en œuvre dans les cours d'eau et les zones humides tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Conformément à l'article 19 du Règlement UE n° 1143/2014, l'objectif visé par ces actions est la réduction des effets des rongeurs aquatiques sur la biodiversité, les services éco-systémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie, les ouvrages hydrauliques et l'érosion des berges.

Les missions et les engagements des parties sont contenues dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien définissant les compétences obligatoires, parmi lesquelles la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, Vu la présentation de POLLENIZ,

Considérant que les actions de prévention, surveillance et lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire relèvent de la compétence GEMAPI et incombent donc à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de prestation de services portant sur le programme de prévention, surveillance et lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire communautaire pour l'année 2024 avec l'organisme à vocation sanitaire POLLENIZ pour un montant de cinq mille neuf cent trente cinq euros toutes taxes comprises (5 935 euros TTC);

Approuve la demande de la commune de Saint Célerin le Géré, qu'il n'y ait aucune action de Polleniz, sur sa commune,

Dit que le montant de cette convention est fixé indépendamment de la charge financière individuelle de chaque commune à raison des prestations qui leur sont proposées par le prestataire.

Approuvé

Contre: 1 - Franck FLOQUET

Abstentions: 2 - Gilles DE GALARD, Dominique DROUET

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 octobre 2024,

ndré Pigné